Vivatax

Référence EXEMPLE-ENFANT
02.11.2026

RAPPORT D'ANALYSE FISCALE

Enfants

Genève · Année fiscale 2026

Votre projet

Vous souhaitez comparer votre situation actuelle avec un enfant à charge à une situation avec un enfant supplémentaire.

Votre résultat en bref

Votre impôt annuel actuel	10'362 CHF
Votre impôt annuel avec un enfant supplémentaire	3'411 CHF
Économie d'impôt annuelle	**6'951 CHF**

Comprendre votre résultat

Le calcul avec davantage d'enfants à charge

Le tableau présente les montants que votre projet modifie. Les revenus et les déductions déterminent le revenu imposable, sur lequel l'impôt est calculé. Les montants inchangés ne sont pas détaillés.

Élément	Avant le projet	Après le projet	Écart
VOTRE SITUATION			
Enfants à charge	1	2	
VOS DÉDUCTIONS — CANTON ET COMMUNE			
Frais de garde	–9'000 CHF	–27'000 CHF	– 18'000 CHF
Déductions pour les enfants et le couple	–10'536 CHF	–21'072 CHF	– 10'536 CHF
Frais médicaux déductibles	–1'992 CHF	–2'082 CHF	– 90 CHF
Total des déductions	**–60'039 CHF**	**–88'665 CHF**	**– 28'626 CHF**

LE CALCUL AVEC DAVANTAGE D'ENFANTS À CHARGE · SUITE

Élément	Avant le projet	Après le projet	Écart
VOS DÉDUCTIONS — CONFÉDÉRATION			
Primes d'assurance déductibles	–4'400 CHF	–5'100 CHF	– 700 CHF
Frais de garde	–9'000 CHF	–27'000 CHF	– 18'000 CHF
Déductions pour les enfants et le couple	–9'600 CHF	–16'400 CHF	– 6'800 CHF
Total des déductions	**–57'269 CHF**	**–82'769 CHF**	**– 25'500 CHF**
VOTRE REVENU IMPOSABLE			
Pour le canton et la commune	88'411 CHF	59'785 CHF	– 28'626 CHF
Pour la Confédération	91'181 CHF	65'681 CHF	– 25'500 CHF
VOTRE IMPÔT			
Impôt cantonal et communal sur le revenu	9'216 CHF	3'411 CHF	– 5'805 CHF
Impôt fédéral direct	1'146 CHF	0 CHF	– 1'146 CHF
Impôt sur la fortune	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Votre impôt total	**10'362 CHF**	**3'411 CHF**	**– 6'951 CHF**

Vos frais médicaux restent de 2'500 CHF. Seule la part qui dépasse un seuil lié au revenu est déductible. Votre projet modifie ce revenu, et donc le montant déductible.

Votre impôt avant le projet est de **10'362 CHF**. Votre impôt après le projet est de **3'411 CHF**. Votre projet réduit donc votre impôt de **6'951 CHF** pour l'année 2026.

Impôt total annuel

Avant le projet	Après le projet	Économie d'impôt
10'362 CHF	3'411 CHF	**6'951 CHF**

Vous économisez 6'951 CHF par an.

L'économie vient des déductions pour enfant, de la déduction des frais de garde supplémentaires (18'000 CHF par an, dans la limite admise par votre canton), de la déduction plus élevée pour les primes d'assurance et du barème réduit pour les parents. Pour l'impôt fédéral direct, chaque enfant réduit l'impôt de 263 CHF et donne droit à une déduction de 6'800 CHF.

Les allocations familiales que vous recevrez sont imposables comme un revenu. Ce calcul ne les ajoute pas à vos revenus, et l'économie réelle sera donc un peu plus faible. Les frais de garde supplémentaires sont déduits dans la limite admise par votre canton.

LES POINTS À VÉRIFIER AVANT DE DÉCIDER

Le changement pour votre famille

Le rapport compare l'impôt avec le nombre d'enfants à charge retenu dans chaque situation. Les déductions pour enfant, les primes d'assurance admises, les frais de garde et les barèmes pour les familles expliquent le résultat. L'effet dépend aussi de vos revenus.

Les frais de garde renseignés

Les frais de garde supplémentaires indiqués sont déduits dans la limite fixée par votre canton. Vérifiez les montants annuels, l'âge des enfants et le lien de la garde avec votre activité. Conservez les attestations des structures d'accueil.

Les éléments à mettre à jour

Une naissance, une séparation ou une garde alternée ne produisent pas les mêmes effets. Les allocations familiales sont imposables comme un revenu. Ce rapport ne les ajoute pas à vos revenus.

Vos prochaines démarches

Rassemblez les attestations de garde. Annoncez la naissance ou l'arrivée de l'enfant à l'administration fiscale et demandez une adaptation de vos acomptes. Tenez compte de la différence d'impôt dans votre budget familial.

Demander les allocations familiales

Annoncez l'arrivée de l'enfant à votre employeur ou à votre caisse d'allocations familiales. Faites confirmer le montant mensuel et la date de début du versement. Si les parents travaillent dans des cantons différents, un complément peut être dû.

Vérifier l'allocation de naissance

Certains cantons versent une allocation unique à la naissance. Demandez à la caisse compétente si vous y avez droit et quels justificatifs fournir. Le canton de votre emploi peut être différent de celui de votre domicile.

Préparer les congés et le maintien du salaire

Vérifiez avec votre employeur vos droits au congé maternité ou au congé de l'autre parent, souvent appelé congé paternité. Le régime fédéral prévoit, sous conditions, 14 semaines de congé maternité et deux semaines pour l'autre parent, à prendre dans les six mois suivant la naissance. À Genève, le congé maternité est porté à 16 semaines. Votre contrat ou une convention collective peut prévoir davantage.

Demandez quel salaire sera maintenu et qui déposera la demande d'indemnités. Les indemnités pour perte de gain remplacent une partie du revenu. Elles ne s'ajoutent pas automatiquement à votre salaire.

Le détail de votre situation fiscale

Ces tableaux concernent votre situation actuelle, avant le projet étudié. Ils expliquent les montants utilisés pour calculer votre impôt actuel. Vos revenus sont repris, puis les déductions retenues par le calcul sont détaillées jusqu'au revenu imposable.

Vos revenus

Votre salaire net	**92'300 CHF**
Salaire net de votre conjoint	**55'900 CHF**
Autres revenus rentes, pensions, revenus immobiliers et autres revenus déclarés	250 CHF
Revenu net du ménage	**148'450 CHF**

Les déductions retenues

Déduction	Canton et commune	Confédération
Frais professionnels	5'377 CHF	4'769 CHF
Frais de transport	0 CHF	1'000 CHF
Frais de repas	0 CHF	3'200 CHF
Versements au 3ème pilier A	9'600 CHF	9'600 CHF
Primes d'assurance déductibles	19'080 CHF	4'400 CHF
Assurance-vie et intérêts d'épargne (3ème pilier B)	1'800 CHF	0 CHF
Frais de garde	9'000 CHF	9'000 CHF
Déduction lorsque les deux conjoints travaillent	1'054 CHF	14'100 CHF
Frais de formation	1'000 CHF	1'000 CHF
Déductions pour les enfants et le couple	10'536 CHF	9'600 CHF
Frais médicaux déductibles	1'992 CHF	0 CHF
Dons	600 CHF	600 CHF
Total des déductions	**60'039 CHF**	**57'269 CHF**

LE DÉTAIL DE VOTRE SITUATION FISCALE · SUITE

Votre revenu imposable

	Canton et commune	Confédération
Revenu net du ménage	148’450 CHF	148’450 CHF
Déductions	–60’039 CHF	–57’269 CHF
Revenu imposable	**88’411 CHF**	**91’181 CHF**

Votre impôt actuel

Impôt cantonal	6’819 CHF
Impôt communal	2’372 CHF
Taxe personnelle	25 CHF
Impôt fédéral direct	1’146 CHF
Total de votre impôt actuel	**10’362 CHF**

Vos taux d’imposition actuels

Taux moyen la part de vos revenus nets que représente votre impôt	6,98 %
Taux marginal la part d’un revenu supplémentaire qui serait payée en impôt	26,57 %

Votre fortune

Comptes, titres et autres biens au 31 décembre	88’000 CHF
Fortune nette attribuée à votre canton avant les déductions propres à votre canton	88’000 CHF
Impôt sur la fortune fortune imposable sous le seuil d’imposition du canton	**0 CHF**

ANNEXES

Données et hypothèses retenues

Les données du dossier et les paramètres retenus permettent de vérifier votre analyse.

Votre situation personnelle

Canton	Genève
Commune	Genève
Année fiscale	2026
État civil	Marié ou en partenariat enregistré
Âge	35
Âge du conjoint	34
Enfants	1
Âges des enfants	4

Vos revenus

Salaire net annuel	92’300 CHF
Salaire net annuel du conjoint	55’900 CHF
Votre taux d’activité actuel	100 %
Autres revenus	250 CHF

Votre prévoyance

Vos versements annuels au 3ème pilier A	6’000 CHF
Versements annuels au 3ème pilier A du conjoint	3’600 CHF
3ème pilier B	1’800 CHF

Vos frais professionnels

Commune de travail	Genève
Commune de travail du conjoint	Genève
Moyen de transport pour le travail	Transports publics
Prix de l’abonnement	500 CHF
Repas de midi	Repas pris à l’extérieur, sans participation de l’employeur
Moyen de transport du conjoint	Transports publics
Prix de l’abonnement du conjoint	500 CHF
Repas de midi du conjoint	Repas pris à domicile

Vos déductions personnelles

Primes d'assurance	19'080 CHF
Frais de garde	9'000 CHF
Frais médicaux et dentaires payés	2'500 CHF
Frais de formation et de perfectionnement	1'000 CHF
Dons	600 CHF
Versements à un parti politique	0 CHF

Votre patrimoine et vos dettes

Comptes, titres et autres biens	88'000 CHF

Vos biens immobiliers

Propriétaire d'un bien immobilier	Non

Votre projet : enfants

Quel changement souhaitez-vous étudier ?	Un enfant de plus

Votre projet : garde

Frais de garde supplémentaires pour cet enfant	18'000 CHF

Les hypothèses et la méthode

Nous comparons votre impôt avec le nombre d'enfants à charge actuel et avec le nombre prévu dans votre projet, en ajoutant les frais de garde supplémentaires indiqués. Les déductions et les barèmes pour les familles de votre canton s'appliquent dans les deux calculs.

- Ce calcul est une estimation, établie à partir des chiffres que vous nous avez communiqués.
- Vos salaires nets reprennent les montants renseignés. Les cotisations sociales ne sont pas déduites une seconde fois. Les salaires bruts, non indiqués, sont estimés à partir de ces nets. Ils servent aux calculs qui partent du salaire brut, comme les cotisations à la caisse de pension (2ème pilier).

Vous souhaitez davantage de détails ?
Vous pouvez prendre un rendez-vous avec Vivatax.
Ce rendez-vous est une prestation distincte du rapport.
+41(0)32 724 20 06 · hello@vivatax.ch · www.vivatax.ch
Pour obtenir l'analyse de votre propre situation, commandez votre rapport sur simulators.vivatax.ch.